

## COMITE NATIONAL SOLIDAIRES DES 1 ET 2 AVRIL 2015

### COMPTE-RENDU

**21 organisations nationales** : SNJ, **Solidaires** : Douanes, Industrie, Finances Publiques, Justice, Météo, **Sud** : CAM, Centrale Solidaires, Commerces et Services, Chimie, Collectivités Territoriales, Culture et Médias Solidaires, Education, Groupe GFI, Michelin, PTT, Protection Sociale, Rail, Recherche ESPT, Santé Sociaux et UNIRS (retraités).

**Présents pour le SNABF Solidaires** : Véronique BERGUNAT et Frédéric PIANET.

**20 Solidaires Locaux** : Alsace, Auvergne, Bouches du Rhône, Calvados, Gard, Gironde, Hérault, Indre et Loire, Isère, Loire-Atlantique, Manche, Orne, Pyrénées Orientales, Paris, Saône et Loire, Seine-Maritime, Var, Vaucluse, Yvelines et Seine-Saint-Denis.

### **Table des matières**

<b>ACTUALITE SOCIALE ET MOBILISATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>CAMPAGNES .....</b>	<b>3</b>
<b>DEBAT : GENRES ET SEXUALITES .....</b>	<b>6</b>
<b>SERVICE D'ORDRE .....</b>	<b>7</b>
<b>RENDU DES GROUPE DE TRAVAIL .....</b>	<b>7</b>
<b>NOTE SUBVENTION : ENJEUX ET PISTES D'ORIENTATION POUR SON UTILISATION.....</b>	<b>9</b>
<b>GROUPE DE TRAVAIL RIPOSTE SYNDICALE CONTRE L'EXTRÊME DROITE ..</b>	<b>11</b>
<b>CREATION D'UNE COMMISSION SUR LA REPRESSION SYNDICALE .....</b>	<b>12</b>
<b>MOBILISATION COP 21 .....</b>	<b>12</b>
<b>INTERNATIONALE.....</b>	<b>13</b>
<b>UTOPIQUES, NOUVELLE VERSION.....</b>	<b>13</b>
<b>FÊTE DE L'HUMA : PRESENCE DE SOLIDAIRES.....</b>	<b>14</b>
<b>BILAN JOURNEE PROTECTION SOCIALE DU 31/03/15.....</b>	<b>14</b>

## ACTUALITE SOCIALE ET MOBILISATIONS

Pour introduire ce débat, un tableau rapide des éléments les plus marquants du contexte actuel a été présenté. Au lendemain d'un scrutin électoral marqué par la déroute du Parti socialiste et l'enracinement du Front national, le Gouvernement a aussitôt réaffirmé sa volonté de garder son cap et d'intensifier la politique qu'il mène. Au-delà des projets de loi déjà lancés, type Macron et « modernisation du dialogue social », d'autres se profilent avec notamment l'annonce d'une Loi Macron 2 visant à s'attaquer au régime de l'assurance chômage, au CDI... contre lequel gouvernement, patronat et l'économiste nobélisé Jean Tirole font feu de tout bois.

Le paysage syndical est marqué par de fortes divisions entre les structures, on peut ainsi dire que 2 blocs majeurs sont en opposition avec d'un côté le bloc dit « réformiste » CFDT/CFTC/UNSA et de l'autre celui dit « de transformation sociale » CGT/SOLIDAIRES/FO/FSU. La crise qui a traversé la CGT en début d'année continue d'avoir des effets, la direction de la Fédération CGT Santé a été complètement renouvelée. La FSU connaît également des difficultés.

□ **9 avril : grèves et journée de mobilisation.** La CGT a appelé à une manifestation nationale à Paris mais aucun contact intersyndical au niveau national n'a été possible depuis l'annonce initiale de cette date de mobilisation. De nombreux participants sont intervenus pour décrire les stratégies régionales vis à vis de cette journée. Il apparaît que les positions sont très contrastées, certaines organisations ayant prévu le déplacement sur Paris et d'autres des actions seulement en local. Il est ressorti des interventions que, de manière générale, le manque de coordination entre les différentes OS est source de difficulté quant à l'organisation de cette journée. Concernant les suites à donner, il faudra attendre une prochaine réunion de l'Intersyndicale sachant que les avis restent également partagés, chaque organisation ayant des dates d'action dans les tiroirs. De plus, selon plusieurs organisations, la journée du 1<sup>er</sup> mai ne doit pas être envisagée comme une suite du 9 avril mais comme une journée bien distincte.

Comme décidé lors de précédentes instances nationales, un débat sera organisé lors du Comité national de juillet sur l'évolution du mouvement syndical et plus particulièrement de la CGT.

□ **18 avril : Journée mondiale d'action contre les traités de libre-échange**

Cf. les différents matériels et infos sur cette journée sur le site du collectif « Stop TAFTA » : <https://www.collectifstopafta.org>.

**Sur Paris** : Manifestation « Stop TAFTA et CETA ! Non aux traités des multinationales » au départ de la place de la République jusqu'à la place de Stalingrad avec à l'arrivée : repas partagé, flash mob, grand bal des vampires, soirée festive... Un tract spécifique Solidaires sera diffusé en sus du matériel unitaire.

□ **24 avril : 24h d'actions féministes (Marches mondiale des Femmes)**

Le 24 avril est la date choisie par la MMF pour lancer les 24h des luttes féministes avec à 12h ce jour-là une action pour commémorer les victimes du Rana Plaza. Cette action se déroulera à midi sur tous les territoires. Solidaires propose que soient visés les magasins qui auraient dû indemniser les victimes et qui ne l'ont pas fait ou pas totalement (Benetton, Carrefour, Zara...).

La Marche a contacté le collectif "Ethique sur l'étiquette" pour travailler ensemble sur cette action.

□ **1er mai**

Il faudra réfléchir sur notre posture et le sens de notre appel à cette journée pour que celle-ci ne soit pas « qu'un 1er mai traditionnel de plus ». A noter que la CFDT a annoncé sur Paris qu'elle organiserait pour sa part une journée festive dans le bois de Vincennes ! ... tandis que l'UNSA appelle à une journée interprofessionnelle de riposte à l'Extrême-droite !

□ **13 et 14 juin à Guéret**

Cette échéance, qui ne se veut pas une commémoration mais une initiative dynamique, doit constituer une priorité de notre Union syndicale et de ses organisations membres.

## **CAMPAGNES**

Un point a été fait sur la campagne "Les capitalistes nous coûtent cher", les débats sont désormais axés sur les revendications salariales. La question est de savoir quelles demandes l'Union Syndicale Solidaires doit porter ?

A ce jour, voici les revendications actées lors des derniers congrès de Solidaires, et sur lesquelles il est possible de progresser alors que les conflits

sur les salaires sont nombreux et intenses dans de nombreux secteurs, avec l'emploi :

- L'égalité salariale entre hommes et femmes
- L'arrêt des politiques d'individualisation des salaires
- La réduction de l'échelle des salaires qui est, en moyenne, de 1 à 20 pour se diriger vers 1 à 10
- Le SMIC à 1700 euros nets, et un rattrapage des pertes cumulées de «pouvoir d'achat» par une augmentation immédiate de 400 euros
- La disparition des stocks Options
- L'augmentation de la part socialisée qui est nécessaire pour augmenter les ressources de la protection sociale
- L'arrêt des politiques patronales et gouvernementales d'individualisation des salaires sous quelque forme que ce soit, qui visent à éclater les collectifs de travail en installant le salaire au mérite
- Une revalorisation des accords de branches et la fixation des salaires professionnels par niveau de qualification (avec un indice et un départ de grille a minima égaux au SMIC)
- Une forte revalorisation du point d'indice et une évolution des salaires définie par l'octroi de points d'indice supplémentaires (afin de réduire l'éventail des revenus) dans la fonction publique et les entreprises publiques et le rééquilibrage par le haut des grilles indiciaires et du point ou du taux horaire pour les salarié(e)s du privé
- Le relèvement du début de grille indiciaire des fonctions publiques
- Des négociations salariales régulières obligatoires dans les entreprises de moins de 50 salarié(e)s avec l'obligation d'une augmentation au moins égale au taux de l'inflation
- La reconnaissance des qualifications dans les déroulements de carrière et la garantie d'une progression régulière de celles-ci
- Une revalorisation très significative du montant des retraites, des minima sociaux et des indemnités chômage, sans exigences de durée antérieure de travail, celles-ci ne pouvant en aucun cas être inférieures à 80% du salaire d'activité mais plafonnées pour les hauts revenus et ne pouvant être inférieures au SMIC
- L'accès aux minima sociaux pour les moins de 25 ans, avec une individualisation des droits, lesquels doivent être indépendants de la situation familiale

□ Le maintien du salaire pour les salarié-e-s victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle jusqu'à leur reclassement (sans perte de qualification et de rémunération)

□ Une révision en faveur des salarié-e-s handicapé-e-s de leur âge de départ à la retraite et du calcul de leurs droits.

□ **Pour mémoire quelques chiffres datant de 2012 (INSEE) :**

□ Les 10% des salarié-e-s les mieux payé-e-s gagnent plus de 3455 euros nets mensuels.

□ Les 1% des salarié-e-s les mieux payé-e-s gagnent plus de 7941 nets mensuels.

□ Les femmes gagnent encore 19,2% de moins que les hommes en moyenne.

□ Le salaire médian (50% des salarié-e-s gagnent plus, 50% gagnent moins) était de 1730 euros nets mensuels et le salaire dit «moyen» de 2154 euros nets mensuels.

□ Si l'inflation était de 0,9 % en 2013 et de 0,5% en 2014 (avec toutes les précautions qu'il convient de prendre avec cette «donnée», qui n'a pas les mêmes impacts suivant la composition et les ressources du ménage), les bénéfices du CAC étaient de 50 milliards pour la seule année 2014 et 20 milliards pour le CICE.

Quand on parle de campagne sur les salaires, plusieurs questions se posent - **Partage des richesses** de manière globale mais aussi **réduction du temps de travail** - **Hiérarchie des salaires et Fiscalité progressive** - **Salaires minimums** - **Egalité salariale entre hommes et femmes**, types de contrats, temps partiels... - Quelles **grilles indiciaires** ? Quelles **conventions collectives** ? Quelle importance de la **hiérarchie des normes** ? - Les **revendications liées aux salaires** que l'on peut rencontrer : générales, individuelles, en pourcentage, uniforme, l'échelle mobile des salaires, le partage de la valeur ajoutée... **en sachant que certaines revendications, bien qu'importantes et à mettre en avant, ne font pas à elles seules une «mobilisation»** - **Les cotisations patronales et sociales qui permettent de financer la protection sociale** et la part de plus en plus importante des exonérations de cotisations qui s'accompagnent d'une réforme du bulletin de paie sous prétexte de «simplification» pour le 1er janvier 2016 et qui représente un véritable scandale (cf. page 6).

### **Calendrier d'action**

Faire en sorte de donner davantage de corps à la campagne peut se réaliser par des actions communes, menées le même jour dans les territoires et tous secteurs professionnels confondus. Avec un calendrier d'action préparé collectivement et largement communiqué auprès de nos équipes syndicales, une vraie dynamique peut se créer - avec un envoi chaque lundi aux

structures. Voici une proposition qui peut servir de base pour être améliorée lors du prochain CN :

- **semaine 18**, du 27 avril au 3 mai 2015 : semaine nationale pour distribuer le tract «salaires» le plus largement possible dans les entreprises et les lieux publics. Cette semaine de mobilisation pourrait créer une dynamique importante localement et de manière interprofessionnelle, en se fixant comme objectif également de mettre dans nos ordres du jour de syndicats nationaux/fédérations et Solidaires Locaux cette semaine de mobilisation et l'action prévue en juin.

- **semaine 25**, le 20 juin 2015 : rassemblements/actions départementaux/régionaux devant les Chambres de Commerce et d'Industrie pour donner une dimension nationale à la campagne salaires, avec un «kit presse» pour permettre d'avoir des relais importants au niveau de la presse régionale et exprimer des revendications autour des salaires dans un maximum de départements le même jour.

Le Syndicat National des Journalistes (SNJ) a ensuite attiré notre attention sur la réforme de la fiche de paie qui s'opère dans le cadre du choc de simplification administrative voulu par le gouvernement. Si l'objectif principal de cette réforme est une meilleure lisibilité de la fiche de paie, la suppression des lignes de cotisations sociales versées par l'employeur est une source d'inquiétude. Le non-paiement des cotisations par certains employeurs déjà observé ainsi que les litiges qui en découlent méritent qu'une attention particulière soit portée sur ce point. Le bulletin de salaire restant alors le seul justificatif valable pour un salarié pour prouver les montants qui auraient dû être versés.

Le principe de la consultation des OS est également remis en question sur ce dossier. Il n'y a eu que très peu de communication de la part du Gouvernement et tous les syndicats n'ont pas été consultés.

## **DEBAT : GENRES ET SEXUALITES**

La Commission "Genres et Sexualité" existe depuis 2011 au sein de l'US Solidaires. Les travaux portent sur les discriminations liées aux orientations sexuelles des salariés. L'homophobie reste quelque chose de très présent dans le monde de l'entreprise, elle se manifeste sous différentes formes telles que des insultes et peut parfois aller jusqu'au licenciement.

Le problème se rencontre également au sein des OS. Selon une étude de SOS Homophobie, 56% des personnes touchées estiment n'avoir aucun soutien et seulement 6% disent avoir eu le soutien d'une organisation syndicale.

Ce sujet est source de nombreuses souffrances au travail. Pour répondre à différentes demandes, une journée d'action et de formation est prévue le 13/05 en collaboration avec SOS Homophobie. Le but est d'éduquer contre l'homophobie et de développer des moyens de lutte.

Le 17/05 sera marqué par une journée de lutte internationale contre l'homophobie et la transphobie.

L'US Solidaires met à disposition un Kit LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transsexuels) pour mieux connaître les droits à appliquer en ce domaine.

## **SERVICE D'ORDRE**

L'Union syndicale Solidaires est une organisation syndicale qui regroupe largement des travailleurs et travailleuses. Elle a donc pour vocation d'accueillir dans ses cortèges, manifestations et initiatives publiques (meeting, forums etc.) des adhérent-e-s et sympathisant-e-s au profil varié. Et il est de sa responsabilité de leur permettre d'y assister et participer en toute sécurité.

Il faut également pouvoir se donner les moyens de défilé de manière structurée sans être dépendants du bon vouloir de la police, ni des décisions d'autres groupes constitués ou non. En effet, Solidaires ne conçoit pas la protection du syndicat comme du ressort d'un groupe de spécialistes mais au contraire comme la responsabilité de tout-e-s les adhérent-e-s. Il s'agirait donc de développer les formations sur plusieurs niveaux (comportement en manifestation, formation juridique, initiation aux premiers secours ...).

La question de la protection de l'organisation est plus large. Au-delà des manifs, réunions publiques, elle peut aussi concerner les locaux (même de manière passive), les personnes en vues ou en responsabilité (temporairement ou sur la durée) etc.

## **RENDU DES GROUPES DE TRAVAIL**

### Groupe de travail juridique

La prochaine Commission nationale juridique se réunira le 13/04 prochain.

3 axes de travail se sont dégagés :

- La mutualisation des expériences, à savoir un échange entre les structures qui ont de l'expérience et celles plus novices.
- L'organisation d'une veille interprofessionnelle du Droit Social
- La continuité des activités déjà mises en œuvre au sein de Solidaires.

### □ **Du matériel pour faire vivre Solidaires**

La commission Syndicalisation et le groupe de travail "moyens pour les Solidaires locaux" ont publié une fiche pour les animateurs et animatrices des Solidaires locaux (mais aussi des syndicats et fédérations), qui reprend les références sur le site Solidaires du matériel utile pour cela, que ce soit pour recevoir les informations, pour faire respecter les droits des salarié-es, répondre à leurs demandes, pour créer une section syndicale, préparer des élections professionnelles, pour former les syndiqué-es Solidaires, pour informer les syndiqué-es et/ou les travailleurs et travailleuses ou pour participer aux différentes commissions.

### Groupe de travail Moyens Solidaires Locaux

Comme cela a été décidé lors de notre congrès de Dunkerque et repris lors du CN de juillet, un groupe de travail a été mis en place « *avec comme objectif de proposer des modalités de cotisation et de liens entre des syndicats professionnels aux solidaires locaux. La finalité est de permettre à chaque Solidaires local ou union locale de disposer d'une trésorerie minimum dont la première ressource doit être celle correspondant au versement des cotisations des syndicats ayant des adhérent-es sur le périmètre du solidaires local.* »

La question des moyens financiers des Solidaires locaux, et des cotisations locales des syndicats, était au cœur de la mise en place de ce groupe de travail.

S'ils sont considérés comme le meilleur vecteur de développement de Solidaires, la question du financement des Solidaires Locaux (SL) dégage une double problématique.

Tous d'abord leur indépendance financière, il résulte des débats que bon nombre de SL arrivent à s'en sortir grâce aux subventions qui leur sont versées par les pouvoirs publics (Mairies, Conseils Généraux, Conseils Régionaux), il est important de noter que ce mode de financement n'est pas pérenne (ex: en cas de changement de majorité). Le constat est très variable d'une région à l'autre, certains ne disposent d'aucun budget de fonctionnement et ne peuvent pas rembourser les frais de déplacement de leurs militants, ce qui limite énormément les actions de terrain. La situation est très diverse selon les Solidaires locaux, la cotisation par adhérent-e-s allant de 1 à 6 euros par an.

De nombreuses interventions ont mis en avant le non-paiement de cotisations aux SL des Syndicats Nationaux ou de certaines Fédérations. Certaines tensions se sont fait sentir entre les Syndicats Locaux et les Nationaux qui versent leurs cotisations au niveau central.

**Les (quelques) cas de structures professionnelles refusant de payer leur cotisation à leur Solidaires local vont à l'encontre des décisions de congrès**, mais surtout ne permettent pas à leur structure interprofessionnelle d'avoir un financement permettant le fonctionnement et le développement, notamment en direction du secteur privé.

La question d'un montant minimum de cotisation au Solidaires local est posée... et doit être traitée au regard du budget minimum viable d'un Solidaires local. Nos instances devront se prononcer sur cette question sans attendre le prochain congrès de Solidaires.

L'autre problématique soulevée est la question des locaux, il s'avère que certains SL sont hébergés par les collectivités locales (type Bourse du Travail) alors que d'autres sont contraints de louer des locaux. Le souci est qu'au vu des moyens limités des SL, une fois le loyer payé, il ne reste quasiment plus de budget de fonctionnement.

A partir d'un état des lieux à réaliser, et en s'inspirant de ce qui a pu être fait (Dijon et Saône et Loire par exemple), le groupe de travail propose de « creuser la piste d'une campagne coordonnée, en direction des collectivités locales, pour l'obtention de locaux dans les Bourses du travail et les Maisons des syndicats (ou leurs équivalents) là où ce n'est pas le cas », comme cela a été décidé lors du congrès de Dunkerque.

Le groupe de travail propose de tenter une démarche unitaire au plan national, en parallèle des actions qui devront être menées par les Solidaires locaux (par exemple, par l'envoi de lettres types aux collectivités locales, insistant sur le principe de non-discrimination, ou l'organisation de rassemblements à la même date dans différentes villes).

Le groupe de travail se rapprochera des avocats avec lesquels travaille Solidaires pour creuser la question de la non-discrimination quant aux moyens mis à disposition des organisations syndicales.

**Le SNABF Solidaires** avoue découvrir des choses à l'occasion de ce débat et notamment l'aspect double cotisation. Le SNABF est organisé en syndicat national et confirme qu'effectivement il n'existe pas de moyens financiers indépendants au niveau local.

### Groupe de travail Précarité

La loi Macron 2 a été abordée, avec l'augmentation de la précarité qu'elle va engendrer.

La question de la syndicalisation des travailleurs précaires, qui sont de plus en plus nombreux dans les entreprises a également été soulevée. Les membres du groupe de travail ont proposé de s'associer au MNCP (Syndicat des chômeurs) pour élaborer des pistes de réflexion.

### **NOTE SUBVENTION : ENJEUX ET PISTES D'ORIENTATION POUR SON UTILISATION**

Le volet «démocratie sociale» de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle est venu modifier le financement des organisations

syndicales et patronales au 1er janvier 2015. Elle écarte toutefois tout ce qui touche à la Fonction Publique, en se concentrant sur l'ensemble des entreprises sur lesquelles est appréciée la représentativité dite « nationale interprofessionnelle. »

Actuellement, **nous sommes toujours en attente des décrets précisant les conditions et sommes attribuées par le Fonds de mutualisation**, que ce soit celles concernant le remboursement-prise en charge des CFESS (congé de formation syndicale pour le secteur privé), ou celles liées au « financement public ». Une seule certitude, cet argent sera à utiliser directement par l'Union syndicale Solidaires, qui décidera ensuite des affectations suivant les choix qu'elle aura retenus.

Cette somme globale, estimée à environ 2,5 millions d'euros pour l'Union syndicale Solidaires devra servir pour une partie au maintien de la rémunération des salarié-e-s en congé de formation syndicale (qui était jusqu'au 31 décembre pris en charge par les entreprises dans un budget minimum de 0,008 % de la masse salariale) et pour une autre partie, pour le développement (donc l'aide à la structuration, à l'information, à la formation, etc., bref nos activités !) de l'Union syndicale Solidaires et de ses structures. Notons au passage que cette « subvention » remplace (plus exactement « absorbe ») les sommes qui étaient jusqu'alors perçues par plusieurs organisations de Solidaires au titre du « paritarisme » par exemple (SNJ, Solidaires industrie, SUD-Michelin, SUD-Chimie, etc.) et dont il conviendra de discuter avec chaque organisation de sa mutualisation ou pas.

Cette « subvention », dont les modalités (« droit de tirage », justifications, virement direct..) restent à préciser, peut cependant être estimée à environ 1 à 1,5 millions d'euros (sur l'hypothèse d'une fourchette haute) une fois soustraite la somme hypothétique d'environ 1 million pour les CFESS.

**Cette somme** allouée à l'Union syndicale Solidaires, présentée par le gouvernement comme s'inscrivant dans la durée et devant être versée annuellement, **ne peut pas remplacer nos cotisations qui sont un des gages de notre indépendance permettant de porter un syndicalisme de lutte.**

Si plusieurs pistes ont été proposées comme le financement des Solidaires Locaux ou l'achat de locaux parisiens qui pourraient être utilisés par les membres de l'US Solidaires, il convient d'agir avec la plus grande prudence. D'une part nous ne connaissons encore pas le montant définitif de la subvention ainsi que le coût engendré par la formation, d'autre part il s'agit d'argent versé par les pouvoirs publics, il convient donc de rester "dans les clous" sur son utilisation.

Enfin le principe de la mutualisation des moyens a fait l'objet d'un débat, les grandes fédérations et les syndicats nationaux apportent plus au pot commun du fait de l'importance du nombre de leurs adhérents. Si le principe n'a pas, en soi, pas fait l'objet de franches oppositions, il a tout de

même été mis l'accent par plusieurs qu'il fallait agir dans la plus transparence quant à la redistribution.

## **GROUPE DE TRAVAIL RIPOSTE SYNDICALE CONTRE L'EXTRÊME DROITE**

Suite à une intervention d'un membre de l'association VISA (Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes), qui soumis au Comité National une analyse des dernières élections, un débat s'est tenu sur l'extrême droite et les différentes actions qui peuvent être mises en place par les syndicats.

Il ressort de cette analyse que le FN totalise environ 5 millions de voix et, même s'il ne conquiert aucun département, il conforte son maillage départemental avec 62 conseillers départementaux qui s'ajoutent aux 1500 conseillers municipaux qui étaient déjà élus.

Pour VISA, le véritable danger réside dans la banalisation des idées d'extrême droite alors que le FN s'installe comme un véritable parti institutionnel. Les syndicats, dont l'unité faisait défaut, doivent se responsabiliser et s'organiser. Le débat doit être porté au sein de chaque structure syndicale. Certains ont déjà réagi en excluant des membres (CGT, CFDT).

Suite aux différents débats qui ont suivi, l'idée majeure qui est ressortie est qu'il faut impérativement que les syndicats s'impliquent et s'approprient la question de la laïcité afin que cette dernière ne soit pas envisagée de manière hégémonique par le FN.

### **Quelques éléments sont apportés en conclusion**

- Un boulot de suivi/vigilance des municipalités FN a été initié par VISA ;
- Il faut effectivement favoriser la circulation de l'info sur les domaines concernés ;
- L'initiative du 21 mars a permis de faire le lien entre les réseaux antifasciste et antiracisme, elle doit être poursuivie et amplifiée ;
- Le groupe de travail est ouvert à tous-tes... et les renforts seront les bienvenus ! Celui-ci travaille sur une fiche spécifique liée aux propositions du FN en matière de Protection sociale ;
- Plusieurs dates sont à retenir : 11 avril, AG de la Conex ; 6 mai, initiative nationale intersyndicale à Béziers ; 6 juin, initiatives à l'occasion des deux ans de la mort de Clément ; 7 juin, initiative unitaire sur Marseille... L'idée d'un salon du livre antifasciste est également dans l'air...

## CREATION D'UNE COMMISSION SUR LA REPRESSION SYNDICALE

Le syndicat SUD-PTT a élaboré une note sur la répression syndicale. Les syndicats de la Poste font actuellement face à une répression de plus en plus dure qui se manifeste, entre autre, par des révocations. Une caisse de solidarité a été mise en place pour soutenir les personnes concernées.

Plus largement, on assiste à un durcissement collectif des règles de la répression dans l'ensemble des branches professionnelles. De plus si l'action syndicale est collective, la répression, elle, est individuelle.

L'US Solidaires a décidé de mieux prendre en compte le sujet en renforçant son groupe de travail et en menant une campagne de sensibilisation destinée à mieux répertorier les cas de répression. Les diverses prises de parole montrent qu'il s'agit, en général, d'un système qui s'installe doucement au sein de l'entreprise avant d'en devenir une norme. Il a été souligné qu'il est très important de rendre le problème public et que les solutions proposées doivent être portées au niveau politique.

## MOBILISATION COP 21

La présentation du sujet a mis en avant la question écologique dans l'action syndicale et insisté sur le besoin de lier les actions sociales aux actions écologiques.

L'agenda des mobilisations 2015, désormais calé, est le suivant :

□ **30-31 Mai mille initiatives pour le climat en dénonçant les responsables** : les Etats, en particulier les Etats occidentaux, et les dirigeants des multinationales notamment des énergies fossiles. C'est le premier grand moment de mobilisation de la coalition climat en France et à l'étranger. A cette occasion, il s'agit de lancer des initiatives locales en organisant des collectifs locaux. C'est l'occasion pour les structures Solidaires de s'investir dans les mobilisations en préparation dans la perspective de la COP21. C'est l'occasion aussi de prendre contact et travailler avec les organisations qui composent la coalition climat. Dans plusieurs villes, les premiers groupes sont en cours de constitution : Aix-en-Provence, Coalition Nord-Pas-de-Calais, Marseille, Rouen (et contact en Normandie), Alternatiba Rhône, Volonté de créer une Coalition IDF. Une carte interactive est disponible sur le site de la coalition : <http://coalitionclimat21.org/fr>. Elle permettra rapidement de visualiser les initiatives et de prendre contact. Enfin un kit de mobilisation sera très prochainement disponible sur le site.

□ **26-27 Septembre, Alternatiba Paris et arrivée du vélo tour** : Ce week-end sera l'occasion de montrer les initiatives en cours ou en projet à travers les rues de Paris dans un village des alternatives. Le dimanche 27, à l'initiative de la mairie, Paris sera totalement interdit aux véhicules à

moteur. Appel est lancé aux structures nationales via leur implantation francilienne, à venir renforcer Solidaires Paris pour la préparation de cette initiative.

□ **Mobilisations autour de la COP 21 qui se déroulera du 30 novembre au 12 décembre** : C'est le point qui a demandé le plus de débat. Deux dates de mobilisation étaient mises en débat : une avant le début de la conférence climatique, le 29 novembre et une autre à la fin, le 12 décembre. Il était nécessaire d'approfondir l'organisation de ces deux journées. Afin de conserver le cadre de la mobilisation qui doit aller crescendo et avoir le dernier mot, la dernière rencontre internationale à Tunis a pris les décisions suivantes :

- Une 1ère mobilisation avant le début de la COP 21, **le 29 novembre**, décentralisée dans tous les pays pour montrer la détermination des populations à travers le monde.

- Une 2ème mobilisation à la fin de la COP 21, **le 12 décembre**, pour un grand rendez-vous de masse international à Paris pour montrer que la mobilisation va se poursuivre au-delà de la COP 21.

L'organisation en France de ces deux journées sera l'objet des prochaines rencontres de la coalition française. L'enjeu est de faire du 29 novembre une journée décentralisée dans les grandes villes de France et de préparer la mobilisation sur Paris le 12 décembre. Le Bureau National propose donc de poser localement les termes de la mobilisation dès que possible en prenant appui sur les contacts locaux en vue du 30/31 mai et aussi en prenant appui sur les intersyndicales locales là où elles existent.

## **INTERNATIONAL**

Point non abordé faute de temps.

## **UTOPIQUES, NOUVEAU FORMAT**

Suite à un nombre trop faible de participants, les Utopiques prévues à Blainville-sur-mer ont été annulées. Une nouvelle version "allégée" se déroulera à la Bourse du travail de Saint-Denis (9-11 Rue Génin - Métro : Saint Denis-porte de Paris) les 27 et 28 mai 2015.

### **Pour s'inscrire**

Les inscriptions sont faites uniquement par les structures de Solidaires (pas d'inscription individuelle). Pour celles-ci il faudra indiquer le nom et l'adresse

de la structure (syndicat ou Solidaires local) ainsi que les coordonnées du camarade en charge du suivi. Pour chaque stagiaire, les noms, prénoms, email. L'inscription devra obligatoirement être accompagnée du règlement des frais d'inscription au titre syndical de 25€ par stagiaire pour l'ensemble des journées des «Utopiques» (à l'ordre du Cefi). Sont inclus les frais de déjeuners servis sur place. Les frais de transport et d'hébergement restent à la charge des structures inscrivantes. Pour les régions, une arrivée la veille recommandée. Les inscriptions et le règlement devront être retournés au plus tard le 30 avril 2015 à «Les Utopiques» Cefi Solidaires - 144 bd de la Villette 75019 Paris. Pour tous renseignements, questions, une seule adresse : inscriptionscefi@solidaires.org.

### **FÊTE DE L'HUMA : PRESENCE DE SOLIDAIRES**

La Fête de l'Huma aura lieu la 2ème semaine de septembre, le syndicat Solidaires Étudiant a marqué son intérêt pour participer à ce rassemblement. L'accueil a été très mitigé parmi les membres du Comité, le secrétariat national s'est montré assez dubitatif sur l'idée.

2 problèmes se posent, le coût financier de cette opération qui n'a pas été budgétisée sur 2015 et également le coût humain pour les bénévoles qui devront tout préparer sur place, sachant que Solidaires Paris refuse de s'associer au projet.

Enfin, un souci d'ordre "éthique" a été soulevé puisque la Fête de l'Huma est intimement liée au Parti Communiste.

La décision finale a été reportée au prochain Bureau National.

### **BILAN JOURNEE PROTECTION SOCIALE DU 31/03/15**

La journée nationale Protection sociale, ouverte à toutes les structures, organisée la veille de ce Comité national dans la continuité des débats du dernier congrès de Dunkerque, n'a réuni qu'une vingtaine de personnes issues de trois organisations nationales et cinq Solidaires locaux.

Nous sommes donc loin de l'objectif affiché qui visait à favoriser un débat collectif sur ces questions, plus particulièrement en matière de financement, au-delà du cadre habituel des seul-es camarades spécialisé-es.

Comme prévu, cette journée s'est déroulée en deux temps :

- Avec des intervenant-es extérieurs le matin qui ont apporté leur éclairage sur différents aspects : Collette Bec sur l'histoire de la Sécurité sociale ; Nicolas Castel sur les différents systèmes de protection sociale au sein des pays européens ; Jean-Marie Harribey sur les questions de financement.

- Avec des débats plus internes l'après-midi pour essayer d'avancer sur les différentes pistes de financements.

La Commission Protection sociale fera le bilan de cette initiative, un compte-rendu sera envoyé, et essaiera de voir comment (re)lancer une réelle dynamique sur ces questions. Un point spécifique sur la politique familiale sera fait lors du Comité national de juillet. Les éléments nécessaires à ce débat seront élaborés au sein de la Commission et transmis en amont du Comité national.

**PROCHAINES INSTANCES NATIONALES 2015**

Jeudi 7 mai : Bureau national

Mercredi 27 et jeudi 28 mai : Les Utopiques de Solidaires

Jeudi 4 juin : Bureau national

Mercredi 1 et jeudi 2 juillet : **Comité national**

Jeudi 3 septembre : Bureau national

Mercredi 7 et jeudi 8 octobre : **Comité national**

Jeudi 5 novembre : Bureau national

Jeudi 3 décembre : Bureau national